

23 mai 2025 -15:47

Appartient à Conseil des ministres du 23 mai 2025

Fixation des frais d'administration pour les « Trajets retour au travail » pour 2025

Sur proposition de la ministre des Indépendants Éléonore Simonet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant le montant des frais d'administration attribués aux unions nationales pour l'année 2025 en vue de la préparation et de la mise en œuvre des « Trajets retour au travail ».

La loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités prévoit qu'un montant supplémentaire de frais d'administration est octroyé aux organismes assureurs en vue de la préparation et de la mise en œuvre des « Trajets retour au travail ».

À partir de l'année 2025, ce montant est adapté annuellement, en tenant compte de l'évolution du salaire journalier moyen sur la base des données du Bureau fédéral du plan et des autorités fédérales.

Dans ce cadre, le projet d'arrêté royal fixe le montant supplémentaire pour l'année 2025 à 824.000 euros, dans le régime des travailleurs indépendants.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal déterminant le montant des frais d'administration attribués aux unions nationales pour l'année 2025 en vue de la préparation et de la mise en œuvre des « Trajets Retour Au Travail » dans le cadre de l'assurance indemnités en faveur des travailleurs indépendants et des conjoints aidants

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Éléonore Simonet, ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://simonet.belgium.be>
info@simonet.belgium.be

Pauline Biévez
Porte-parole (FR)
+32 477 38 45 01
pauline.bievez@simonet.belgium.be

Ortwin De Vliegheer
Porte-parole (NL)
+32 475 90 43 08
ortwin.devliegheer@simonet.belgium.be